

Samir, étudiant en école de journalisme, caractère aventurier



En attendant d'atteindre mon objectif, être grand reporter, je voyage chaque fois que je le peux... en prenant des risques parfois, c'est vrai. Mais je ne suis pas une tête brûlée : souscrire une couverture complémentaire pour l'hospitalisation me permet de protéger mon avenir.

Mathilde, mère de deux enfants, caractère prudent



Mon mari est souvent en déplacement pour son travail, alors le quotidien avec les enfants, c'est mon rôle. Pour être certaine de gérer mon éventuelle absence en cas de maladie ou accident, j'ai fait le choix de Prévoir'Hospitalisation.

Joanne et Pierre, jeune couple de retraités, caractères amoureux



Nous nous sommes rencontrés sur le tard... mais assez tôt - avant 65 ans - pour nous protéger l'un et l'autre des conséquences financières d'une maladie ou d'un accident non prises en charge par la Sécurité Sociale et notre complémentaire santé.

Votre étude personnalisée gratuite

- Par téléphone en nous appelant au **0 800 13 2000** Service & appel gratuits
- Par Internet sur : **www.solimut-mutuelle.fr**
- Dans l'une de nos agences : Retrouvez toutes les adresses sur notre site internet

HOSPITALISATION



Mathilde,
MÈRE DE 2 ENFANTS, CARACTÈRE PRUDENT

Prévoir'Hospitalisation
facilite mon séjour

Solimut
Mutuelle
de France

Solimut
Mutuelle
de France

Pour les JEUNES

- Une garantie accessible dès 18 ans.
- Des cotisations dès 4,36 € pour un adulte.
- Une couverture immédiate en cas d'accidents.



“Puisque la cotisation rentre dans mon petit budget, pourquoi ne pas me protéger ?”

Pour les FAMILLES

- Une structure de cotisation qui s'adapte à tous les contextes familiaux.
- Une cotisation forfaitaire pour les enfants, quel que soit le nombre.
- La liberté d'utilisation de l'allocation journalière pour faire face aux dépenses liées à toute hospitalisation.



“Puisque les frais de garde de mes enfants sont couverts, pourquoi ne pas adhérer ?”

Pour les SÉNIORS

- Une garantie viagère, une fois adhérent, vous seul pouvez y mettre un terme.
- Pas de questionnaire de santé à l'adhésion.
- Une aide à domicile incluse dans la cotisation.



“Puisqu'il n'y a pas de questionnaire de santé, pourquoi ne pas souscrire ?”

PRESTATIONS

13€ par jour

20€ par jour

28€ par jour

32€ par jour

38€ par jour

45€ par jour

COTISATIONS MENSUELLES TTC

	13€ par jour	20€ par jour	28€ par jour	32€ par jour	38€ par jour	45€ par jour
1 ADULTE	4,36 €	6,54 €	8,72 €	9,81 €	11,45 €	13,08 €
Cotisation TCA incluse*						
COUPLE 2 ADULTES	8,18 €	11,99 €	16,35 €	18,53 €	21,80 €	25,07 €
Cotisation TCA incluse*						
ENFANT(S)	2,18 €	3,27 €	3,92 €	4,58 €	5,45 €	6,54 €
Cotisation forfaitaire quelque soit le nombre						
Cotisation TCA incluse*						

En cas d'hospitalisation

- Un crédit de 60 jours sur 12 mois, qui couvre largement la durée moyenne d'un séjour à l'hôpital.
- La prise en charge des maisons de rééducation lorsqu'elles sont consécutives à une hospitalisation chirurgicale d'origine accidentelle.
- PRÉVOIR'HOSPITALISATION couvre tous les hôpitaux, toutes les cliniques et les maternités ⁽¹⁾.
- Une garantie viagère :
 - un contrat résiliable à votre seule initiative,
 - des prestations garanties toute votre vie.

PRÉVOIR'HOSPITALISATION, c'est :

- une adhésion ouverte à tous jusqu'à 65 ans,
- une garantie viagère sans aucun questionnaire de santé à l'adhésion et aucun stage ⁽²⁾ pour l'accident ⁽³⁾,
- une sécurité pour toute votre famille, sans limitation du nombre de personnes,
- la liberté d'utilisation de ses prestations,
- une garantie qui couvre aussi la maternité,
- une assistance en cas d'hospitalisation,
- le choix entre 6 niveaux d'allocation journalière.

UNE ASSISTANCE HOSPITALISATION INCLUSE COMPRENANT :

- L'aide à domicile durant et après l'hospitalisation
- La prise en charge des enfants : garde, transfert et déplacement d'un proche
- Le transfert et la garde des animaux domestiques familiaux
- Des conseils médicaux



(1) Hors maisons de repos, établissements spécialisés et de cure thermale.

(2) Un stage de 6 mois est requis pour la maladie et 1 an pour la maternité.

(3) L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.

* TCA : Taxe sur les Conventions d'Assurance au taux en vigueur lors du règlement des cotisations.